

CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPE DES EQUIPES 2 MESSIEURS

GOLF DU CHATEAU D'AVOISE 28/29 AOÛT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions de ce règlement particulier priment sur celles des règlements généraux

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT

Ouvert aux joueurs licenciés à la FFGOLF pour l'année en cours, à jour du certificat médical et membre de l'AS de leur club.

Ouvert à une seule équipe par Club qui a déjà une équipe inscrite dans les divisions 1 ou 2.
Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-9-3)

Si un club présente une équipe 2, un joueur peut apparaître sur Extranet dans la composition des deux équipes, (Division 1 et 2 et championnat équipe 2), mais il ne peut jouer qu'une seule des deux compétitions.

A partir du moment où il joue les qualifications ou s'il est inscrit sur une feuille de Match Play, il n'est plus éligible pour l'autre équipe.

FORME DE JEU

Réunion des Capitaines le matin du 1^{er} tour

Forme de jeu préconisée :

Le nombre d'équipes sera limité à 8 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours : 6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour.

- Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

(Les départs se feront pour chaque tour après la compétition de Division 2 ayant lieu sur le même site)

ENGAGEMENT

Inscription du club : sur Extranet (<http://wnet.ffgolf.org>) **un mois avant l'épreuve**

Inscription des joueurs : sur Extranet (<http://wnet.ffgolf.org>) **sept jours avant l'épreuve**

Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Droit de jeu : **160€** par chèque ou virement

PRIX

Souvenir offert par la Ligue au Club champion des équipes 2 Messieurs de la Ligue.